

L'honorable M. Burchill: Le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine), dit qu'il est ici depuis 26 ans et que cette coutume a toujours été respectée chaque année. Je suis d'accord avec lui. Mon honorable ami se souvient-il que le Sénat ait jamais modifié un de ces chiffres? J'irais jusqu'à dire que si nous sommes saisis de cette mesure, c'est tout simplement pour notre gouverne. Il semble que ce soit la seule raison: afin que le Sénat soit au courant des dépenses.

Comme on l'a signalé ici, tout le monde sait qu'il est impossible de se faire une idée de ces chiffres dans les quelques minutes dont nous disposons pour les étudier avant la prorogation des Chambres. Je l'ai déjà dit, et je le répète: nous devrions avoir un comité des finances.

L'honorable M. Roebuck: Bravo!

L'honorable M. Burchill: Ce comité des finances exercerait son activité durant la session. Nous devrions avoir notre propre comité qui nous fasse rapport afin que nous sachions au moins de quoi nous parlons. De fait, nous ne savons certainement rien des chiffres. Je réitère donc cette proposition au leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) afin qu'il y donne suite une autre année, alors qu'il sera encore leader de la Chambre.

L'honorable M. Aseltine: C'est une supposition.

L'honorable M. Burchill: Alors, qu'on me permette d'inviter le Sénat à prendre des mesures afin d'instituer un bon comité des finances qui se mette à l'œuvre dès le début de la session, qui juge ces questions et fasse rapport au Sénat afin que nous soyons au courant de ces questions.

L'honorable W. Ross Macdonald: En présentant le bill à l'étude, le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) a rappelé à la Chambre que j'avais présenté une mesure semblable en 1957. Qu'il me soit permis de lui rappeler, de même qu'à la Chambre, que lorsque j'ai présenté un tel bill, je siégeais alors à la droite de Son Honneur le Président, tandis que lui-même siégeait à la gauche. Il a dit qu'il avait alors fait peu d'observations. Aujourd'hui il siège à la droite de Son Honneur le Président. Je m'abstiendrai donc de toute observation, espérant que les résultats seront les mêmes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, quand ledit bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat, je propose que le bill soit lu dès maintenant pour la troisième fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois, et adopté.)

LA SANCTION ROYALE

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

Le 18 avril 1962

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Son Honneur,
le Président du Sénat
Ottawa

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Patrick Kerwin, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 18 avril à 5.45 p.m. afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire adjoint du
Gouverneur général,
(A. G. Cherrier)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

LA SANCTION ROYALE

L'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît à l'honorable député du Gouverneur général de donner la sanction royale aux projets de loi suivants:

Loi constituant en corporation la Brock Acceptance Company.

Loi constituant en corporation la Gerand Acceptance Company.

Loi concernant la Canada Security Assurance Company.

Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada.

Loi concernant L'Indemnité, Compagnie canadienne, et la Canadian Fire Insurance Company.

Loi concernant La Reliance Compagnie Canadienne d'Assurances.

Loi modifiant la Loi sur la députation.

Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.